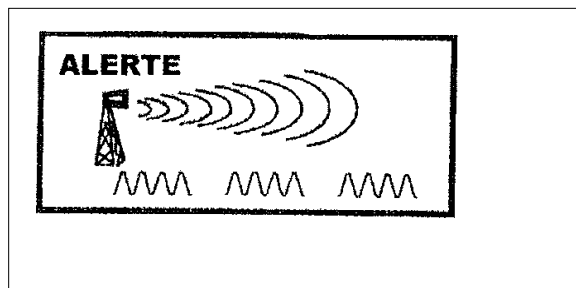


# ANNEXE III

## INFORMATION DES FAMILLES

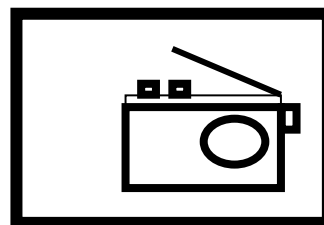
### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

***En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut parleur :***



- **N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.**

➤ **Écoutez la radio  
Et respectez les consignes des autorités**



**FREQUENCE France Inter : 89.9 ou 99.4 Mhz**

**FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 98.2 Mhz**

➤ **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**



- **Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.**

➤ **Ne téléphonez pas.  
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.**



➤ **Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**